

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISANT

Tous les VENDREDIS

# Le Clairon

 PUBLIÉ PAR  
 L'Imprimerie Yamaska  
 INCORPORÉE.

## LES TRAVAUX MUNICIPAUX

La crise du ciment qui sévit dans tout le pays a désorganisé quelque peu les travaux de voirie municipale à Saint-Hyacinthe.

On sait que cette crise est due à la rareté du combustible. La Canada Cement Company a été obligée de fermer plusieurs de ses usines, parce qu'elle ne pouvait pas se procurer le charbon en quantité suffisante.

Le charbon, prétend-on; ne serait pas rare aux mines. Ce serait le manque de wagons et de matériel de chemins de fer qui serait la vraie cause du fait que le charbon arrive difficilement au pays.

Quoiqu'il en soit, à Saint-Hyacinthe comme ailleurs, la livraison du ciment a été défectueuse. Le conseil municipal avait heureusement donné l'an dernier, une commande de 28000 sacs de ce matériel. Cette commande avait été placée au temps de la baisse, et c'est ce fait qui fera économiser à la ville douze cents par sac de ciment qu'elle emploiera cette année.

Comme nous l'avons déjà écrit, le pavage en béton de la rue Bourdages est terminé. L'aspect de la rue Laframboise et de la rue Bourdages a été complètement changé par cette amélioration de voirie.

Ces deux rues étaient, la plupart du temps, pratiquement impassables. Aujourd'hui, recouvertes d'un excellent béton, elles font la joie de ceux qui ont à y circuler.

Les travaux de la rue Héloïse sont commencés, et il y a environ la moitié de la longueur à faire de terminée. Les employés de la ville sont à poser l'égoût qui desservira cette rue dans sa partie sud, et lorsque la terre se sera tassée on continuera à poser le béton.

Entre-temps, on fera le pavage de la rue St-Michel, à partir de la rue Cascades à aller à la rue Girouard.

Cette amélioration de la rue St-Michel a été décidée par le conseil pour permettre aux voitures à incendie de se rendre dans le nord du quartier No Un sur un bon pavage sans avoir à monter des côtes trop difficiles.

Quand la rue St-Michel sera terminée, les travaux de complétion de la rue Héloïse et de la rue de l'Ecole seront exécutés.

Les travaux préliminaires à la construction du pavage de la rue Cascades seront commencés dans quelques jours. Le Maire signera sous peu le contrat pour l'établissement de la ligne unique de poteaux qui servira, sur la rue Cascades, pour l'électricité et le téléphone. Quand cet ouvrage sera terminé, les deux tiers des poteaux qui sont sur cette rue seront disparus.

Les trottoirs qui existent actuellement seront remplacés par d'autres là où ils sont en mauvais état.

Il est probable qu'il sera possible de faire la construction de pavage proprement dit de la rue Cascades cette année, si le temps n'est pas trop défavorable et si la livraison du ciment s'améliore quelque peu.

Ces travaux feront que la ville de Saint-Hyacinthe sera la ville fournie des meilleurs pavages parmi les villes de la province qui sont de son importance.

Les étrangers qui sont venus, cette année, à Saint-Hyacinthe, sont déjà unanimes à dire que notre ville est une des plus belles petites villes du pays. Cette bonne réputation, nous la devons en grande partie à nos pavages permanents qui sont actuellement terminés.

## LE COUP DE PIED DE L'ANE

L'organe des purs à Saint-Hyacinthe est scandalisé.

Le Clairon a fait le coup damnable de publier le témoignage de M. Aimé Amyot dans la cause de la contestation d'élection. Quel crime !

Le saint homme L.-J. Gauthier se voile les yeux devant pareille horreur.

N'est-ce pas révoltant, en effet, de voir le Clairon oser prendre la liberté qu'a prise le Courrier de publier les témoignages rendus dans une cause pendante en Cour Supérieure !

Le Courrier a ce droit-là, lui, parce qu'il est l'organe des purs,

mais c'est un crime pour les autres journaux de vouloir faire la même chose.

Depuis au-delà d'un an, le Courrier, dans le but de salir la réputation d'honnêtes gens qui ont le tort de ne pas vouloir penser comme ses deux propriétaires, est rempli de témoignages donnés dans deux causes qui sont en appel : la cause Bouchard contre Bégin et la cause Bouchard contre Boisseau.

La publication de témoignages n'est devenu un procédé indélicat que depuis le moment où Le Clairon a cru bon, dans le but de renseigner ses lecteurs sur une cause excessivement importante, de publier les témoignages dans la contestation d'Armand Boisseau.

Il paraîtrait que nous avons commis un crime en publiant le premier témoignage de M. Aimé Amyot.

Nous concédons volontiers que ce témoignage nous paraît extraordinaire, mais les motifs que veut nous imputer M. Gauthier n'existent pas.

Nous comprenons que M. Gauthier, en publiant cet article, a voulu faire sa cour à M. Amyot, le chef suprême des bleus à Saint-Hyacinthe, et on sait que si M. Gauthier ne réussit pas à faire accepter son ours par les conservateurs, qu'il ne peut pas même être question de lui comme candidat à la prochaine élection fédérale.

Mais M. Gauthier, en voulant faire sa cour à M. Amyot, lui donne le coup de pied de l'âne. L'égoïsme reconnu de notre député au fédéral lui a fait faire très souvent des sottises de cette nature, et il n'en est pas à sa dernière.

Nous ne connaissons guère de personnes qui ne se soient pas repenties de s'être laissé frôler par L.-J. Gauthier, qui ne connaît qu'une règle de conduite : servir d'abord et toujours son intérêt personnel.

En nous blâmant d'avoir publié le témoignage de M. Amyot, il avoue, pour essayer de nous mettre dans le tort, que son nouvel ami de cœur, M. Aimé Amyot, a eu tort de dire ce qu'il a dit sous serment. Le lecteur pourra y tirer ses conclusions.

M. Gauthier nous présente M. Amyot comme un héros, parce qu'il aurait, dans un second témoignage, rectifié son premier. C'est d'un héroïsme très bon marché que d'obtenir la permission d'un tribunal de rétablir la vérité lorsque la fausseté apparaît à la face même d'un premier témoignage.

Si M. Gauthier eut été un véritable ami de M. Amyot, il se serait tu et lorsque nous aurions publié son deuxième témoignage, nos lecteurs auraient pu juger en connaissance de cause les deux versions de M. Amyot au sujet de son activité au cours de la dernière élection.

Mais nous pouvons affirmer, quelque extraordinaire que puisse paraître le témoignage de M. Amyot, qu'il est d'autres témoignages que nous publierons sous peu, et qui surprendront autant ceux qui les liront.

Nous croyons que la cause de la contestation des dernières élections est assez importante pour que nos lecteurs aient l'avantage de lire tous les témoignages au long.

Nous avons commencé par publier celui de M. Amyot parce que c'est le premier qui nous est tombé sous la main. Les autres viendront à leur tour, même celui du saint homme Gauthier, l'homme à l'étonnement facile.

Quand la cause sera terminée nous ferons les commentaires que nous ne voulons pas faire maintenant par respect pour le tribunal qui a la cause sous considération.

## Libéralisme et Torysme - V - L'exercice du pouvoir

Dans une démocratie la nation exerce le pouvoir par le gouvernement choisi parmi ses représentants à qui elle a délégué son autorité. C'est dans cet esprit que la constitution canadienne a été préparée et votée.

Ce n'est pas un dictateur qui chez nous doit exercer l'autorité suprême, c'est un ministère, composé le plus possible des élus du peuple.

Le libéralisme chez nous a toujours mis en pratique la maxime de Lincoln, du gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple. Ce qui veut dire que c'est tout le peuple qui est convié à l'élection de ses représentants, que ce sont des élus du peuple qui doivent exercer le pouvoir et que c'est pour le peuple que ces hommes doivent gouverner.

Aussi loin que nous pouvons remonter dans l'histoire du pays nous retrouvons toujours les libéraux réclamer de plus en plus de

libertés pour notre peuple ; après avoir obtenu que le choix des ministres fut fait parmi les élus du peuple et non plus par le gouverneur, ils gagnèrent aussi la reconnaissance de la responsabilité ministérielle et l'indépendance des membres du gouvernement et des députés de la chambre.

Pendant ce temps-là le torysme s'arbutait et résistait à toutes ces concessions ; mais ce fut en vain, ses résistances furent vaincues par l'insistance et la vaillance des chefs libéraux.

Le libéralisme ne voulut jamais que le pouvoir fut exercé par un clan, par une caste et c'est à lui que nous devons la dissolution de ce régime constitutionnel appelé le *Family Compact*.

Quand la confédération fut organisée les ministères tories furent toujours à la merci des gros intérêts et il s'en suivit une action politique plus profitable à ces gros intérêts qu'au peuple : c'est ainsi qu'en matière économique le tarif était tout en faveur de ces intérêts et qu'en matière politique le suffrage ne leur appartenait qu'en propre.

Le torysme n'accordait le droit de vote qu'à un petit nombre tandis qu'il établissait le vote plural dont bénéficiait le riche et le puissant.

Le libéralisme, lui, arrangeait sa politique douanière au bénéfice du peuple, et c'est à tout le peuple qu'il a étendu le droit de choisir les représentants : tandis que le torysme voulait maintenir le vote plural, le libéralisme établissait le *one man one vote*, le vote unique.

Et pour que tout le peuple fut mieux représenté dans les conseils de la nation le libéralisme s'appliqua toujours à faire la plus juste répartition des sièges au parlement, tandis que le torysme à la faveur du *gerrymandering* organisait un corps électoral de son choix.

Quant à l'autonomie nationale ce fut toujours une tendance du torysme de la sacrifier aux caprices et aux ambitions de la métropole, tandis que le libéralisme a toujours travaillé à donner à notre pays de plus en plus d'autonomie et de liberté constitutionnelle.

Le souci de satisfaire le plus possible les aspirations nationales des divers éléments techniques qui forment la population de ce Dominion préoccupa sans cesse le libéralisme dans l'exercice du pouvoir et c'est ainsi que dans l'administration on vit répartir les charges avec autant de justice que possible.

En fut-il toujours de même avec le torysme ? Qu'on observe donc ce qui se fait à Ottawa depuis 1911. L'élément français a été relégué de plus en plus au dernier plan de la langue qu'il parle ignorée, au point, qu'au mépris des traditions on n'entend plus d'orateurs français répondre au discours du trône, qu'on a voulu le service français de la chambre, et que le nombre des fonctionnaires français et de plus en plus restreints.

Et comment le libéralisme et le torysme ont-ils profité du pouvoir pour amener l'unité nationale ? Qu'on se rappelle les éloquents appels de Laurier en faveur de l'union des races et de leur égalité ; d'autre part, qu'on revive les sombres jours de la campagne de 1911 et de 1917 et on découvrira la différence des méthodes employées par le libéralisme et le torysme en faveur de l'entente cordiale.

Quand a-t-on vu sous le régime libéral le pouvoir aux mains d'une caste financière ou industrielle ? Tandis que c'est ce qu'on voit sous tous les gouvernements tories qui se sont succédés.

Quand a-t-on vu le libéralisme se servir de l'obstruction, du bâillon, de la censure, de la force pour réduire ses adversaires au silence et pourtant c'est ce que l'on a toujours vu sous le torysme, qui dès les premiers temps de la conquête a refusé de reconnaître la liberté de parole et de presse à ceux qui ne voulaient pas le servir.

Et oui voilà résumées dans un tableau les méthodes du libéralisme et du torysme dans l'exercice du pouvoir. Au peuple de dire quand l'heure sera venue lesquelles ils préfère.

(Le Soleil)

### JOYEUX PIQUE-NIQUE

Un pique-nique peu banal, c'est celui que faisaient, lundi dernier, les employés du Clairon et du Théâtre Corona. Ce pique-nique avait été organisé par M. T.-D. Bouchard qui, désireux de causer un réel plaisir à ceux qui sont journellement à son service, a cru avec raison qu'en leur fournissant l'occasion d'aller passer une journée à la Pointe-aux-Fourches, très cordialement reçus par M. et Mme J. A. Godard, à leur résidence d'été, ses employés seraient heureux et contents. Il n'a rien épargné pour que ce pique-nique soit une fête des plus agréables, et ceux qui ont eu le bonheur de pouvoir vivre la

journée de lundi dernier en compagnie de M. et de Mme Godard, qui ont été d'une bienveillance des plus obligantes, et en celle de M. Bouchard, restent incapables de dire tout le regret qu'ils ont éprouvé quand, à neuf heures du soir il a fallu revenir et finir une journée passée dans l'enivrement de toutes les joies que procure la franche amitié.

Les employés du Clairon et du Théâtre Corona sont très heureux, aujourd'hui, de reconnaître qu'ils doivent une dette de reconnaissance profonde à M. et Mme J. A. Godard qui les ont reçus avec le plus grand empressement, et à leur patron, M. T. D. Bouchard, qui leur a donné de vivre un des plus beaux jours.

**JOYEUSE REUNION**

A l'occasion du retour de leur voyage de nocce, plusieurs amis se réunissaient; samedi soir, pour fêter M. et Mme Georges Lefebvre. La réunion avait lieu chez M. Pierre Racine, et elle a été des plus joyeuses.

Etaients présents à la fête: M. et Mme Georges Lefebvre, M. et Mme Pierre Racine, M. et Mme Noël Flibotte, M. et Mme Victor Racine, M. et Mme Athaase Lefebvre, M. et Mme Omer Flibotte, M. et Mme Alphonse Pion, M. et Mme Oscar Brouillé, M. et Mme Jos. Bauche-min, M. et Mme Edgar Rivard, M. et Mme Elie Breton, Mlles Yvonne et Blanche Racine, Marie-Ange et Thérèse Lefebvre, Cora et Berthe Brouillé, Simonne et Berthe Lussier, Lucienne et Alice Sicotte, Germaine Daigle, Georgette Chartrand, Emilienne Breton, Fabiola Charbonneau, et Aurore Germain, de Springfield, MM. Alcide Racine, Léo et Roland Flibotte, Ferdinand Poirier, Gérard Robert, Eddy et Emery Girouard, Rodolphe et Dolores Brouillé, Charles Héon, Ernest Daigle, Eugène Chartrand, Alphonse Lemieux, Alfred Tousignant, Louis P. Breton.

**DE RETOUR**

Mme Horace Robinson est revenue jeudi d'un voyage de un mois à Atlantic City et New-York. Elle était accompagnée de ses deux jeunes enfants.

**JACQUES & SPENARD  
NOUVEAUTES**

Pour annoncer notre marchandise d'automne, nous offrons à des prix spéciaux un assortiment complet de robes, costumes, manteaux, soie, mousseline, fil, voile, etc.

Nous avons toujours en main tous articles de toilette: crèmes, savons, parfums, etc. Nous avons aussi une ligne de sous-vêtements que nous écouons au prix coutant.

Nous n'avons qu'un seul prix, et c'est le plus bas.

**FEU MME IGNACE GOSSELIN**

Vendredi soir, 20 août courant, décédait, à l'âge de 88 ans, Mme Veuve Ignace Gosselin, née Virginie Sivalier, mère de notre estimé concitoyen, M. J.-E. Gosselin, marchand-tailleur.

Les funérailles ont eu lieu lundi, à l'église Cathédrale, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

A l'occasion de cette mort, la famille Gosselin a rencontré beaucoup de sympathie de la part de notre population. Des témoignages spéciaux ont été donnés par les personnes suivantes qui ont donné des offrandes de messes, des fleurs et des bouquets spirituels: M. Laflamme, famille J.-C. Pepin, Mme Auguste et Blanche Séguin, M. et Mme Larose, Mme C. Brodeur, Mme Sénécal, M. et Mme René Lalonde, Mme Scott, M. et Mme M.-A. David, M. et Mme Esdras Renaud, M. et Mme Armand Lahaise, M. et Mme Prosper Philie, M. et Mme L.-F. Philie, M. et Mme D.-N. Dupont, M. et Mme O. Fontaine, MM. J.-O. et J.-M. Blouin, M. et Mme J.-O. Séguin, M. J. C. Casavant, M. et Mme J.-E. Lanoix, la famille Samuel Casavant, M. et Mme L. Madore, M. et Mme Oscar

**Pourquoi nous faut-il de nouveaux capitaux?**

Nous dépensons cette année environ dix millions de dollars pour l'extension de notre réseau, afin de satisfaire nos nouveaux abonnés.

D'année en année nous dépensons dix millions pour que ceux qui demandent le service téléphonique puissent l'obtenir.

Bien entendu de si fortes sommes ne peuvent être puisées dans nos revenus. Le seul moyen c'est d'obtenir ces sommes immenses de ceux qui recherchent pour leurs capitaux inactifs des placements avantageux.

Naturellement l'on ne saurait attirer ces capitaux par des entreprises qui ne promettent pas une sécurité parfaite et des intérêts satisfaisants—aujourd'hui il est si facile de se les assurer.

Notre problème alors se pose ainsi:—en dépit du coût élevé de tout ce que nous achetons, tant matériel que main-d'oeuvre, nous devons payer à nos actionnaires actuels un rendement assez alléchant pour qu'il nous attire les capitaux additionnels voulus, quand nous en avons besoin.

Faute d'un intérêt convenable nous ne pouvons pas avoir l'argent. C'est le problème de toutes les Compagnies.

C'est aussi celui de toutes compagnies de téléphone. Aucune d'entre elles n'a résolu la question autrement qu'en demandant à ses abonnés de payer un tarif raisonnable et suffisant.

**The Bell Telephone Company of Canada**



Demers, Mde A. Rousseau, M. et Mme J.-E. Gosselin, M. et Mme T. Philie.

**SOUPER AU CHALET**

Mercredi soir, le chœur de chant de la Cathédrale allait prendre le souper au chalet des Inséparables. On s'y est amusé on ne peut mieux. M. Samuel Casavant, qui était de la fête, a beaucoup intéressé les personnes présentes en leur faisant voir des vues des îles de l'Océan Pacifique qu'il visitait récemment.

**PERSONNEL**

Mlle Alice Paradis est actuellement en promenade à Lévis et Québec pour une semaine, chez des parents.

**NAISSANCE**

M. et Mme Georges-A. Oliver ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils qui a reçu au baptême les noms de Norman Larochelle, Georges, Pierre. Le parrain et la marraine ont été M. et Mme Pierre Larochelle, grands parents.

**A VENDRE**

Ameublement complet de 22 appartements. Pour plus d'informations s'adresser à boîte 576, ST-HYACINTHE

**LA JALOUSIE**

Ernestine.—D'où vient ce cheveu que je trouve sur ton épaule? Joseph.—Il vient de la tête de mon lit.

**AU THEATRE CORONA**

**MARDI LE 31 AOUT**

**Grand Evénement Artistique**

Le concert spécial qui sera donné au Corona, mardi, le 31 du mois d'août courant, sera une véritable aubaine pour les amateurs de musique. Ce concert sera donné par monsieur Rodolphe Plamondon, l'un des plus forts ténors d'Europe présentement. Monsieur Plamondon est l'un des nôtres, et c'est lui qui a commandé le plus haut salaire jamais donné à un artiste au Grand Opéra de Paris. De plus, le célèbre compositeur Saint-Saens l'a accompagné au piano dans une tournée de concerts à travers l'Europe; c'est tout dire.

En visite dans sa famille, qu'il n'avait pas revue depuis quinze ans, monsieur Plamondon, qui n'est pas venu au pays natal dans le but de faire connaître ses immenses talents, a été forcé de céder aux instances irrésistibles de ses compatriotes et consentir à se faire entendre.

Montréal vient de lui faire une fête civique. Ottawa est à s'organiser dans le même but. Pierreville met son église à sa disposition. La ville de Saint-Hyacinthe, par la pression la plus puissante de ses dilettanti, s'est assurée l'aubaine unique d'entendre M. Plamondon dans un concert. Si nous voulons saisir l'âme latine dans sa plus haute expression de l'idéal en musique, l'occasion nous en est donnée.

Le célèbre violoncelliste, M. J.-B. Dubois, sera aussi au programme. Le violoncelle est l'instrument par excellence pour faire vibrer l'âme humaine. Entre les mains d'un maître comme monsieur Dubois, nous sommes sûrs d'avoir en plus un régal artistique de cet instrument.

Madame (Dr) Fournier, l'artiste si distinguée que le public de Saint-Hyacinthe a l'avantage d'entendre trop peu souvent, a bien voulu accepter, pour cette circonstance spéciale, de présider au piano.

Billets en vente à la Pharmacie Brodeur et à la porte le soir du concert.

**ORCHESTRE \$1.05**

**BALCON 80 cents, GALERIE 55 cents**

**TAXE COMPRISE**

La Chambre des Communes anglaise possède un bureau de poste qui livre au-delà deux millions et demi de lettres et de colis dans une seule session.

Dans l'île Manille on fait des tapis, des paillassons, des tissus, des câbles avec une matière textile tirée du bananier.

On vient de découvrir de riches dépôts de potasse dans l'île de Sirile.

On estime à 120,000,000 le nombre de poissons habitant chaque mille carré de l'océan.

**Parlons raison**

**Psychologie de l'annonce.**

La mentalité publique paraît de nos jours dans un tel état d'ébranlement nerveux qu'elle a fait dire à Lloyd George: "Les peuples semblent être frappés du choc des obus." L'exagération envahit tous les domaines et cause partout des résultats néfastes: l'art dentaire en ressent les suites que l'annonce répercute. Les réclames attrape-nigauds émaillent par ci par là la grande presse et, faute de science, l'on fait miroiter le plus grand nombre possible d'appartements aux murs dorés (sans oublier les coins d'escaliers), à l'outillage mystérieux, comme si la clientèle allait voir un dentiste pour admirer les appartements du propriétaire. Souvent des prix de bazar, s'alignent pour leurrer le client, dominés de portraits de sibylles à faire rêver des soldats en goguettes, tout comme si la face humaine se passait au moule.

La plus grande découverte des temps modernes—la télégraphie sans fil—fut cependant faite par Branly dans un rez-de-chaussée. C'est la science et l'étude qui fait l'homme de profession. Personne ne veut travailler de nos jours et la preuve, c'est qu'on ne parle que de grèves dans les journaux. Certains professionnels trop souvent sont atteints de cette paresse néfaste et ils sont partout: au club, au jeu, à la jouissance, mais jamais dans les livres et à l'étude. Edison a dit cependant que la science se compose de 98% de transpiration et 2% d'inspiration. Faute de science pour attirer la clientèle l'on se rabat sur toutes sortes de demi-moyens parfois saugrenus, ou pour le moins peu sérieux, qui éblouissent souvent leur auteur.

Le public a le droit d'être traité honnêtement. Les inventions du Dr Fournier sont là à l'encontre des légèretés de l'annonce, et les clients qui viennent à ses bureaux de tous les coins du pays et d'ailleurs sont la preuve journalière de l'appréciation de ses découvertes.

**Les dentiers.**

Qui dit dentiste dit dentier: l'un inclut l'autre. Il est question dans "Parlons science", des principales ruses malhonnêtes touchant le matériel pour fabriquer cette pièce de prothèse. Quant aux études et observations, recherches, connaissances anatomiques et dynamiques de la bouche cela dépasse les notions d'un grand nombre de dentistes.

Il vient de se former aux Etats-Unis une association nationale de dentistes qui vont s'occuper seulement de dentistes. Pour y appartenir il faut être choisi par la direction et payer \$100 (somme qui n'est jamais retournée). Après un an de postulat, si le candidat est reconnu être réellement un inventeur, un travailleur qui peut rendre service, il est alors déclaré membre. L'association compte à peine 20 membres sur 60,000 dentistes pratiquants aux Etats-Unis.

**Anecdote vécue.**

Il y a quelques années un mécanicien dentaire se présentait, sur bill, pour être reçu dentiste. Comme il n'avait fait que des dentiers durant 18 années de sa vie, il était à présumer qu'il savait quelque chose sur ce sujet. En présence de 11 (onze) examinateurs la question suivante lui fut posée: "Vous mettez généralement une succion, communément appelée un cœur, dans le fond du dentier?—Oui.—Où cela?—Dans le plus creux du palais.—Quel est le meilleur endroit de ce plus creux du palais?" Impossible d'avoir une réponse. C'est étrange, mais le plus étrange fut que des 11 examinateurs il n'y avait que le président et l'auteur de la question qui connaissaient la réponse. Ceci lève un coin du voile sur l'ignorance en cette matière.

Le Dr Fournier a tourné et retourné les 5000 pages, au moins, de littérature sur ce sujet des dentiers que contient sa bibliothèque. Il a reçu et reçoit mensuellement depuis 20 ans toutes les meilleures revues publiées sur cette matière. Il a de plus eu maintes conférences avec les sommités reconnues dans cette ligne. Pour compléter le tout et après avoir tout essayé il a finalement risqué sa vie dans une expérience sur lui-même, le 9 juin 1916, par l'implantation et la rétention durant 19 jours d'une vis métallique dans la machoire supérieure et cela pour essayer de résoudre à jamais le problème de la rétention des dentiers. C'est dire, en résumé, que les connaissances du Dr Fournier en fait de dentier sont aussi complètes que la science peut fournir à date.

**UNIQUE AU MONDE**

"Extraction des nerfs dentaires absolument sans douleur en 5 ou 10 minutes, suivie immédiatement de l'obturation et de la prothèse complète en une seule séance."

La somme de mille piastres (\$1,000.00) sera versée au fonds de souscription en faveur de l'Université de Montréal sur production de la preuve que l'affirmation ci-dessus est erronée.

La personne (ou le groupe) qui fera cette épreuve avec succès recevra \$500.00 pour défrayer ses dépenses.

Extraction et plombage des dents sans douleur par le même procédé.

**Bureaux du Dr J.-N. PAUL FOURNIER**

ST-HYACINTHE, Qué. : TELEPHONE 40

**VOYAGE PAYÉ**

**Venez faire vos achats d'automne à Montréal**

Tout notre immense assortiment de marchandises est à votre disposition et vous pouvez venir faire vos achats d'automne à Montréal sans qu'il vous en coûte rien pour vous déplacer.

Nous vous rembourserons vos frais de chemin de fer, aller et retour, d'après la cédule suivante:

Rayon de 100 milles, sur achats de \$70.	Rayon de 50 milles, sur achats de \$35.
Rayon de 75 milles, sur achats de \$55.	Rayon de 25 milles, sur achats de \$20.

Ces remboursements se feront à notre bureau d'informations sur présentation des billets de retour et des factures le jour même des achats seulement.

**Dupuis Frères**

LE MAGASIN DU PEUPLE  
447-449 est, rue Ste-Catherine, coin St-André, MONTREAL

**PROFITEZ-EN**

**COMMIS DEMANDE**

On demande un bon commis. Références exigées. S'adresser chez J. E. LANOIX 185, Cascades, St-Hyacinthe. jno

**SERVANTE DEMANDEE**

Bons gages. Ouvrage facile. S'adresser au No. 231 rue Girouard. jno

**SUCRE**

Granulé Lantic, Dominion, Redpath Sac 100 lbs.....	\$24.00
Cassonade blanche.....	23.50
jaune.....	22.50
Beau gros riz, la livre.....	15c
Sac 100 livres.....	13.50
Savon Surprise, Gold, P & G., Comfort, Boîtes 100 bars.....	\$9.75

**THOS. HEBERT, Enrg**  
Tél. 128 :: 316 Girouard.

# LE FOYER

## Paysage

De hauts peupliers, dont le feuillage frémit  
Comme si des oiseaux y prenaient leurs volées,  
Reflètent, un à un, leurs tiges isolées  
Dans le fuyant miroir du canal endormi ;

Au dessus du vieux pont courbant son arche unique,  
Au ras du parapet noir, la lune, émergeant  
Dans sa rondeur et dans son éclat mat d'argent  
Monte dans le ciel clair, calme et mélancolique ;

alentour, sur les champs, les routes, les baignoires,  
S'épandent des lueurs douces de nuits rêvées ;  
Nul pas humain ne va sonnait sur les levées.

Et, pourtant, l'air est plein d'impalpables frissons  
Et, là-bas, très distinct en ces rumeurs confuses,  
Chante l'écoulement de l'eau dans les écluses...

HENRI DE RÉGNIER,  
de l'Académie française

## DESTINEE

Quand il eut achevé ses sept ans de service, Utziberra revint à son village de Béhobie, content, libre, et sans un liard en poche. D'abord, il avait espéré trouver à s'employer ; mais les moissons étaient finies, les foin rentrés, le blé entassé dans les granges ; les troupeaux, descendus de la montagne, somnolaient dans les étables obscures, et, n'ayant pas de métiers, pas de famille, il se demandait de quoi serait fait le long hiver qui approchait. Alors, voulant tenter la chance une dernière fois, il s'en fut trouver M. le curé pour demander conseil.

—Ma foi, s'écria le vieil homme en le voyant entrer au presbytère, tu ne pouvais pas mieux tomber. Notre bedeau vient de mourir, c'était un brave et digne homme ; toi, tu es à ce que je sais un brave et digne garçon ; tu es solide, bien noté au régiment, pas buveur ; tout à fait ce qu'il faut pour la place, et, si elle te convient, je te l'offre. Certes, tu n'y feras pas fortune ; mais à quoi bon ! A-t-on besoin de tant d'argent pour être heureux dans nos montagnes ? Dis oui, et c'est chose faite.

—C'est que, murmura Utziberra je n'ai pas beaucoup de manières ni d'instruction...

—Tu sais lire et écrire ?

Utziberra tourna son béret entre ses doigts.

—Lire ?... L'imprimé, je connais encore mes lettres... mais pour ce qui est d'écrire... j'aime autant dire que je ne sais pas... Sûr, je ne demande pas mieux que d'apprendre...

—Hélas ! mon ami, déplora le curé, je vois que tu as bonne volonté ; mais il me faut quelqu'un tout de suite, et d'ici que tu saches, des mois passeront...

—Alors, monsieur le curé, je partirai donc pour les Amériques. D'autres y ont gagné leur vie ; je

tâcherai d'y gagner la mienne...

Et il partit avec des émigrants, avec, pour tout bagage et pour tout bien, une chemise et un pantalon roulés dans un mouchoir. N'ayant jamais connu que la misère, il ne souffrit pas de la retrouver de l'autre côté de l'océan. Puis le travail aidant, il eut la chance de trouver une place. Comme il était courageux, probe et dur à la besogne, le patron le prit en estime.

Des mois et des années passèrent ; il vit ses gages doubler, puis tripler. N'aimant pas le plaisir, ne fréquentant pas les bars où les hommes de sa condition vont perdre sur un coup de cartes la paye de leur semaine, gardant au fond du cœur l'espoir tenace de revenir quelque jour au pays, d'y acheter un champ, une mesure, il économisa. Ensuite, sans qu'il se rendit compte, il prit goût aux affaires, monta en grade ; de commis il devint employé ; d'employé, chef de comptoir, homme de confiance.

Son pécule ayant grossi, il le plaça dans la maison ; une ou deux spéculations heureuses le firent presque riche ; on le jugea intelligent, de bon conseil ; le patron lui donna sa fille en mariage et mourut peu après, lui laissant son avoir. Du coup, il ne songea plus à rentrer, mais à élargir son commerce. La boutique s'agrandit, devint un magasin, s'établa, mangeant les maisons autour d'elle. A son tour, il eut des employés, des commis, acheta des terrains, monta des usines, et devint un homme important.

La prospérité le laissait semblable à lui-même. Quelquefois il songeait — et cela amenait sur ses lèvres un sourire : — Si on me voyait, là-bas !... Alors, quelqu'un pensa à l'honorer dignement. Dans la ville bâtie pour lui, des listes circulèrent afin de lui offrir un banquet qui serait comme l'apothéose d'une vie si laborieuse et si belle.

—A quoi bon ? A quoi bon ? protestait Utziberra.

On lui fit comprendre que cette marque d'estime lui était due ; il n'osa pas refuser, et, dans le plus grand hall de sa grande usine, on dressa des tables. Il y en avait tant et tant, que, de sa place, il regardait les têtes pressées comme les épis d'un champ de blé. Au champagne, le consul de France, qui était à sa droite, se leva, et tout aussitôt, il se fit un vaste silence.

Tandis que le consul parlait, Utziberra, qui n'avait pas l'habitude d'entendre vanter ses mérites, baissait le nez, rougissant et confus, les doigts tremblants sur le bord de son assiette. A la vérité, cet hommage n'était pas pour lui sans douceur. Il était devenu un homme considérable sans s'en douter, et s'étonnerait, comme d'un récit fabuleux, de revivre ainsi, par la voix d'un autre, les étapes d'abord si dures, puis si glorieuses de sa carrière. Chaque mot accrochait un souvenir :

— Emigrant... débardeur sur les quais... petit commis... employé de confiance... chef de comptoir... patron.

Oui, il avait été tout cela ! Il s'était élevé par son travail, par sa volonté... Aujourd'hui, le visage rasé, les cheveux drus, les mains blanches, vêtu comme un gentleman, dispensant autour de lui la fortune, le bien-être, il allait de pair avec les plus grands...

Le discours s'acheva ; les applaudissements crépitaient. Une jeune fille s'approcha de lui et demanda :

— Pour que je conserve un souvenir de ce beau jour, monsieur, signez mon menu, je vous prie ?

Il se défendit timidement ; mais déjà de toutes parts les convives accouraient, trouvant l'idée excellente. Alors, il se leva à son tour, et dit :

— Mes bons, mes chers amis votre désir me touche, m'émeut... Mais je ne puis le satisfaire, pour la raison... que je ne sais pas écrire.

Un éclat de rire accueillit ses paroles ; il prononça d'une voix qui tremblait :

— Je vous le jure !

Alors, ce fut un stupeur, et le consul, qui croyait avoir exprimé toutes les louanges possibles, s'écria :

— Voici qui dépasse ce que nous pouvions croire, et le plus bel enseignement que nous offre cette admirable existence ! Pauvre, sans appui, illettré — parce que, tout petit, il lui fallut gagner son pain à l'âge où d'autres fréquentaient l'école — voyez ce qu'a réalisé M. Utziberra ; et maintenant, demandez-vous ce qu'il serait, s'il avait su lire !...

Le vieux bonhomme essuya ses yeux un peu troubles, plia sa serviette, se leva, et, les mains sur la table timide et souriant murmura :

— Ce que je serais, monsieur le consul ?... Je vais vous le dire : je serais bedeau à Béhobie...

Maurice LEVEL

**BIERES  
et  
PORTERS  
DOW  
POUR LES VISITES.**

## POUR CONSERVER VOTRE BONNE DIGESTION

Le sang devrait être constamment tenu riche et pur.

Si vous souffrez d'indigestion, sous n'importe quelle forme, il vous faut suivre un régime approprié. Il est toujours mauvais de trop manger, mais aussi il faut prendre assez de nourriture pour maintenir le sang en bon état. Il faut se rappeler que le sang doit transporter la nourriture dans toutes les parties du corps, soutenir l'énergie et la défendre contre ses ennemis et aussi fournir les jus nécessaires à la bonne digestion. Par conséquent quand le sang s'appauvrit et ne peut accomplir sa tâche, l'indigestion s'amène, et quand l'indigestion s'est emparée de nous le sang en souffre davantage. Donc, pour conserver votre bonne digestion il faut que le sang soit toujours riche et rouge, et on peut arriver à cela en suivant un traitement aux Pilules Roses du Dr Williams. Ces pilules sont un reconstituant du sang un tonique restaurateur des nerfs et leur emploi fera fonctionner votre organe digestif normalement, améliorer votre appétit et rendra votre nourriture profitable. La valeur des Pilules Roses du Dr Williams contre les maux d'estomac est bien mise en évidence par la déclaration de Mme J.-H. Alexander, Barriefield, Ont., qui dit : "Il y a quelque année, je me trouvais dans un lamentable état, je souffrais terriblement d'indigestion et de douleurs par tout le corps. Mon estomac était si faible qu'il m'était très difficile de conserver la nourriture que j'absorbais et souvent après un repas, j'avais de graves vomissements. Je me fis soigner par un médecin, mais je ne sentis aucune amélioration, mes nerfs étaient dans un très mauvais état et je n'étais plus qu'une loque humaine. Un jour je lus qu'une femme avait été guérie d'une maladie semblable à la mienne par l'emploi des Pilules Roses du Dr Williams, et je décidai de les employer. Les résultats peuvent se résumer en quelques mots, à savoir qu'après avoir employé les pilules pendant quelques semaines j'étais complètement guérie. Je pouvais déguster un bon repas et je jouissais de la vie. Quand il arrive que je me sente mal je prends les Pilules Roses du Dr Williams et m'en trouve toujours oien."

On peut se procurer les Pilules Roses du Dr Williams chez tous les marchands de remèdes ou par la poste à raison de 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50 à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

### Protégez la santé de bébé durant l'été

Les mois d'été sont les plus dangereux pour les enfants. Les maladies de cette saison, qui sont le choléra infantile, les coliques, la diarrhée et la dysenterie, se déclarent si rapidement que souvent le petit se trouve dans un cas désespéré avant que la mère ne s'aperçoive qu'il est malade. La mère doit être sur ses gardes afin de prévenir ces maladies, ou, si elles se produisent soudainement, de les guérir. Aucun autre remède n'est aussi utile aux mamans durant les chaleurs que les Tablettes Baby's Own. Elles régularisent l'estomac et les intestins et sont absolument sûres.

Les Tablettes sont vendues par tous marchands de remèdes ou par la poste à raison de 25 cents la boîte par The Dr Williams, Medicine Co., Brockville, Ont.

## Visitez QUEBEC

Préparez-vous à faire un beau voyage à Québec

### du 2 au 11 Sept. 1920

A L'OCCASION DU

#### PLUS GRAND EVENEMENT ANNUEL DE LA PROVINCE

## L'EXPOSITION PROVINCIALE DE QUEBEC

qui procure les jours les plus heureux de l'année.

M. JOS. PICARD,  
Président.
M. JOS. A. COLLIER,  
Trésorier.
M. GEO. MORISSET,  
Secrétaire.

### ET SON EXPOSITION

## OUVRIERS ET MANOEUVRES

### DEMANDES

---

### BONS SALAIRES

---

S'adresser sur le chantier

## RAYMOND CONCRETE Co

jno

Annoncez dans

## "LE CLAIRON"

LE MEILLEUR MEDIUM DE PUBLICITE DANS LA REGION

---

ANNONCEZ DANS NOTRE JOURNAL  
ET VOUS Y TROUVEREZ UN GRAND PROFIT. DE PLUS, VOUS AUREZ AIDE A LA DEFENSE DES INTERETS DE NOTRE VILLE ET DES ENVIRONS.

**173 Boulevard Girouard, St-Hyacinthe Qué.**

TELEPHONE 143

### Pharmacie du Dr J. E. A. Collette

DROGUES, PRODUITS BREVETES ET FRANCAIS,  
ARTICLES DE TOILETTE, PARFUMS, EPONGES,  
BANDAGES HERNIAIRES, CHOCOLATS, Etc., Etc.

Attention spéciale aux membres du Clergé et aux Communautés religieuses  
et PRESCRIPTIONS DES MEDECINS  
REMPLIES AVEC LE PLUS GRAND SOIN.

Bureaux et Pharmacie

197, Rue Cascades, Coin Ste. Anne, St. Hyacinthe.

Téléphone, jour : 348 — Téléphone, nuit : 311

## Canadian Manhasset Cotton.

Les personnes désirant avoir de l'emploi à la nouvelle manufacture de coton sont priées de s'adresser à M. T.-D. Bouchard, Maire, à son bureau 173 rue Girouard. Des cartes de demande d'emploi peuvent être remplies à son bureau. Les personnes ayant de l'expérience dans les manufactures de coton sont invitées à faire leur demande au plus tôt ; cependant tous les gens, hommes, femmes et enfants au-dessus de 16 ans n'ayant pas d'expérience dans ce genre de manufacture peuvent donner leurs noms.

Les personnes de l'étranger peuvent faire leur demande par lettre adressée à

**M. T.-D. BOUCHARD MAIRE, ST-HYACINTHE**

## Quelle eau buvez-vous ?

(SUITE)

Il est très important de bien se rendre compte du danger auquel on s'expose en buvant de l'eau venant des lacs, des rivières, de certains puits et certaines sources non protégés. Ces sources d'eau peuvent contenir les germes de maladies graves, surtout de la fièvre typhoïde. Ainsi, dans une campagne de la Beauce, au commencement de l'automne, une femme mourut de fièvre typhoïde. Cette personne demeurait sur le haut d'une colline. Les selles de la malade, non suffisamment désinfectées furent jetées dans un baril de bois avec de la cendre et de la chaux, et le tout fut laissé dehors près de la grange. Le printemps suivant, la fièvre typhoïde se déclara dans toutes les familles qui habitaient le penchant de cette colline. L'eau de la fonte des neiges avait lavé le baril et charroyé les germes de la fièvre typhoïde dans les puits non protégés des familles qui habitaient le bas de la côte.

Il y a quelque 3 ans le puits d'une famille demeurant sur le penchant d'une côte fut infecté par une fosse d'aisance située à quelques centaines de pieds plus haut. Comme résultat toute la famille fut gravement malade de la fièvre typhoïde, le père et 3 enfants moururent; seule la mère survécut avec 4 enfants en bas âge.

On pourrait multiplier ces exemples; j'ai voulu en citer deux pour indiquer clairement comment se fait généralement la contamination des sources, des puits. Si encore on savait quelles sont les personnes qui peuvent transmettre les germes de la maladie, on pourrait prendre les précautions hygiéniques nécessaires à l'égard de leurs selles en les désinfectant. Mais, malheureusement certaines personnes ayant eu la fièvre typhoïde et qui en sont complètement guéries, conservent encore les germes de cette maladie dans la bile et pendant plusieurs semaines elles peuvent semer les germes de la typhoïde. Ces personnes sont appelées porteuses de bacilles. Il n'est donc plus permis, si l'on ne veut confier sa santé au hasard, de puiser dans l'eau à boire dans des sources non protégées, à moins que l'on ne purifie cette eau.

(A suivre)

Docteur HENRI SANSON  
Inspecteur Sanitaire du district de St-Hyacinthe.

## Notes Encyclopediques

On vient d'inventer à Chicago, un truck automobile sur trois roues. Ce truck tourne sur lui-même dans un espace de 12 pieds.

Les Etats-Unis emploient chaque année 5,500,000 cordes de bois pour faire du papier.

Les almanachs de poches datent de 1823 et sont dûs à l'initiative d'Ackerman.

L'industrie de la cire commence à prendre de grandes proportions en Autriche.

Le point le plus haut des Adirondacks est le mont Marcy qui a 5,556 pieds d'altitude.

En 1918, chaque semaine a vu la naissance de 17,000 bébés en Angleterre.

Un pouce de pluie tombant sur un acre de terre emplirait 600 barils de 45 gallons.

On peut cirer cinquante enveloppes à la minutes avec un nouvel appareil qui fonctionne à la main.

En 1919 les exportations de tabacs des Etats-Unis se sont montés \$8,914,615.

Les moulins canadiens produisent 800,000 tonnes de papier par année.

La Suède produit chaque année, 100,000 tonnes de fer.

Il y a 600,000 décès par an, aux Etats-Unis qu'on pourrait prévenir, ou 1,644 chaque 24 heures.

La Californie a produit l'an passé 89,000,000 de barils de pétrole



*Si vous Souffrez du*

### RHEUMATISME

Lumbago, Névralgie ou n'importe quelle autre douleur, appliquez du Liment Minard sur l'endroit endolori et le soulagement sera immédiat. Minard est le seul remède dont votre grand-mère faisait usage. Rien ne peut l'égaliser. En vente partout




Le Paquet 1/2 lb.

15 Sous

# BRIER HACHE MACDONALD Tabac à Fumer

H. C. FORTIER, Agent Vendeur :: MONTREAL.

## OBLIGATIONS MUNICIPALES .. 6 à 6 3/4% AUTRES VALEURS .. jusqu'à 9 1/2%

Exempt de la taxe sur le revenu	Rendement
EMPRUNT DE GUERRE, Dom. du Canada	6.00%
Obligations à 5%, échéant dans 5 ans	6.00%
PROVINCE DE QUEBEC	6.00%
Obligations à 6%, échéant 1925	6.00%
PROVINCE D'ONTARIO	6.00%
Obligations à 6%, échéant 1930	6.00%
PROVINCE D'ALBERTA,	6.00%
Obligations à 4%, échéant 1922, payables à Montréal et Edmonton.	6.00%
CITE DE MONTREAL,	6.00%
Obligations à 4 1/4%, échéant 1955	6.00%
VILLE DE MONTREAL-EST,	6.00%
Obligations à 5%, échéant 1951	6.00%
VILLE DE DORVAL, P.Q.	6.00%
Obligations à 6%, échéant 1935	6.00%
VILLE DE POINTE-CLAIRE, P.Q.	6.00%
Obligations à 6%, échéant en 1946	6.00%
BELL TELEPHONE DU CANADA,	7.00%
Obligations à 5%, échéant 1925, payables à Montréal et Londres.	7.00%
MONTREAL TRAMWAYS,	6.40%
Obligations à 5%, échéant 1941, Payables à Montréal, New-York et Chicago.	6.40%
CANADIAN LIGHT & POWER, (Parente de la Montreal Tramways & Power)	9 1/2%
Obligations à 5%, échéant 1949	9 1/2%
DOMINION TEXTILE,	6.70%
Obligations à 6%, échéant 1925, Payables à Montréal.	6.70%
CANADA CEMENT,	6.90%
Obligations à 6%, échéant en 1929	6.90%
VILLE DE ST-MICHEL DE LAVAL, adjoignant Montréal.	6.75%
Obligations à 6%, échéant dans 9 1/4 ans, Payables à Montréal et à New-York.	6.75%
PRIX: Le Pair (100.) et intérêts courus.	
RENDEMENT: (avec change américain) environ	6.75%
Garantie: Valeur Immobilière de \$9,756,000. et la Garantie Morale de la Province de Québec.	

Aucune municipalité de la Province de Québec (la Cité de Montréal et la Cité de Québec exceptées) ne peut contracter d'emprunt sans avoir l'autorisation du gouvernement provincial. Les emprunts de plusieurs villes ont été refusés par le gouvernement durant les deux dernières années. L'emprunt de la ville de St-Michel a été dûment approuvé et sanctionné.

**CREDIT CANADA Limitée**  
Banquiers établis en 1910  
145 rue St-Jacques  
MONTREAL

Hon. H. B. RAINVILLE, Prés.  
Prés. Assurance Mont-Royal. TEL. MAIN 4735  
Dir. Montreal Light, Heat & Power. 4736

81 TEL. BELL BUREAU 68 RUE ST-SIMON  
92 " RÉSIDENCE 74 ST-DOMINIQUE  
710 R 11— POINTE AUX FOURCHES

## W. AMYOT

Représentant de "LA PREVOYANCE"  
compagnie d'assurances: sur la vie, contre les accidents, maladies, etc.

A bien noter que \$1 00 par mois, payée à "LA PREVOYANCE"

assure votre salaire au cas de maladie ou d'accidents  
ASSURANCES CONTRE LE FEU ETC., ETC.

TERRES ET PROPRIETES DE VILLE  
A VENDRE OU A ECHANGER.

2-21

ST-HYACINTHE

## Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE. Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Or gaudis des couleurs les plus nouvelles aussi Cotonnades de toute sortes.



## Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis toulain de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

**BERGERON & SICOTTE**

ST-HYACINTHE

1-1-17

## Pour Vos Enfants



VOUS dites et vous croyez fermement que vous seriez tout pour vos enfants. Leur avez vous déjà ouvert un compte d'épargne? Ouvrez en un aujourd'hui à la Banque de Montréal. Il n'y a pas de meilleur moyen de leur enseigner l'économie: c'est une des plus importantes leçons à leur faire apprendre.

## La Banque de Montreal

Etablie depuis plus de 100 ans  
Actif total, au delà de \$500,000,000  
Bureau-chef à Montréal  
 Succursales dans toutes les centres importants du Canada  
Départements d'épargne dans toutes les succursales

Telephone Bell 631

**Dr RODOLPHE PHILIE,**  
DENTISTE

HEURES DE BUREAU

TOUS LES JOURS  
9 Heures A. M. à 6 Heures P. M.

LE SOIR  
Lundi, Mercredi, Vendredi de 7 Hrs P. M. à 9 Hrs P. M.

**84, RUE ST-SIMON, SAINT-HYACINTHE**  
(BATISSE M. O. DAVID, PLACE DU MARCHE)

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE POSAGE D'UNE CONDUITE D'EAU DE DOUZE POUCES DE DIAMÈTRE SUR LA RUE LAFRAMBOISE DANS SA PARTIE SITUÉE ENTRE LES RUES MORISON ET TURCOT.**

A une séance du conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe tenue dans l'hôtel-de-ville le treize août mil neuf cent vingt, en la manière et suivant les formalités prescrites par l'acte d'incorporation de la dite cité, à laquelle séance sont présents : Son Honneur le Maire Bouchard et les échevins Benoit, Guillet, Solis, Lefebvre, Hallé, Augustin, Surprenant et Sylvestre, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Attendu qu'il est nécessaire de poser une conduite d'eau de douze pouces de diamètre sur la rue Laframboise dans sa partie située entre les rues Morison et Turcot, soit une longueur de deux mille cent pieds.

Il est décrété par le conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe ce qui suit :

1o. Une conduite d'eau de douze pouces de diamètre sera posée sur la rue Laframboise dans sa partie située entre les rues Morison et Turcot, soit une longueur de deux mille cent pieds. Le sommet de la dite conduite d'eau sera enterré au-dessous de la ligne de gelée. Cette conduite d'eau sera en fonte. Une somme de quinze mille piastres est présentement votée à cette fin.

2o. Pour payer le coût des dits travaux et les dépenses de l'emprunt et de l'émission de débiteures nécessaires à cette fin, la Cité de Saint-Hyacinthe, corporation municipale ayant son bureau d'affaires dans la Cité de Saint-Hyacinthe, dans la Province de Québec, est autorisée à emprunter une somme de quinze mille piastres remboursable en vingt paiements partiels, annuels, égaux et consécutifs de sept cent cinquante piastres devenant dus le premier novembre de chaque année. Le premier versement sur le capital sera échû le premier novembre mil neuf cent vingt et un.

3o. Le capital de l'emprunt sera représenté par soixante débiteures de deux cent cinquante piastres chacune, datées du premier novembre mil neuf cent vingt, et émises sous le seing du maire, le contre-seing du greffier et le sceau de la municipalité. Ces débiteures seront numérotées de un à soixante inclusivement.

4o. Ces débiteures porteront intérêt au taux annuel de cinq pour cent à compter du premier novembre mil neuf cent vingt, payable semi-annuellement le premier mai et le premier novembre de chaque année. Le premier semestre d'intérêt sera échû le premier mai mil neuf cent vingt et un.

5o. Les versements d'intérêt à faire sur chaque débiteure seront représentés par des coupons y annexés, numérotés de un au nombre de ces coupons respectivement, et signés par le maire et contresignés par le greffier, par l'impression, gravure ou lithographie d'un fac-similé de leurs signatures.

6o. Les dites débiteures et leurs coupons seront payables au porteur, au bureau de la Banque Nationale, à Saint-Hyacinthe, Québec, Montréal, ou à tout autre endroit qui pourra être fixé par ce conseil, sur simple résolution.

7o. Les débiteures et leurs coupons seront payables au porteur mais elles contiendront la clause suivante : Cette débiteure pourra être revêtue d'un certificat de propriété signé par le trésorier de cette municipalité et le transport subséquent de cette débiteure devra être enregistré dans le livre tenu à cette fin.

8o. Un fonds d'amortissement d'au moins un pour cent, mais suffisant chaque année pour faire le paiement dû sur le capital durant la même année, est créé.

9o. Afin de former ce fonds d'amortissement et de pourvoir au paiement des intérêts, les montants perçus pour la consommation de l'eau, mais non autrement appropriés, seront versés annuellement au dit fonds d'amortissement.

10o. Afin de parfaire le fonds d'amortissement et de pourvoir davantage au paiement des intérêts et au rachat des débiteures, à leurs échéances respectives, il est, par le présent règlement, imposé sur tous les biens-fonds cotisables pour les fins susdites, et ce jusqu'à l'extinction complète de cette dette, une taxe spéciale annuelle suffisante pour payer les intérêts et former le dit fonds d'amortissement.

11o. Le conseil municipal est autorisé à promettre de vendre et vendre ces débiteures, en tout ou en partie, aux prix et condition qu'il trouvera avantageux pour cette cité et à se servir du produit de ces ventes pour les fins sus-mentionnées.

12o. Le présent règlement aura force et effet lorsqu'il aura reçu l'approbation des propriétaires de biens-fonds imposables de la municipalité.

Nous, soussignés, Téléphore Damien Bouchard, maire, et Albin Messier, greffier, certifions que le règlement numéro trois cent sept, décrétant le posage d'une conduite d'eau de douze pouces de diamètre sur la rue Laframboise dans sa partie située entre les rues Morison et Turcot, a été passé par le conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe, à sa séance du treize août mil neuf cent vingt.

(Signé) T. D. BOUCHARD, Maire de la Cité de Saint-Hyacinthe.

(Signé) A. MESSIER, Greffier de la Cité de Saint-Hyacinthe.

(Vraie copie) A. MESSIER, Greffier de la Cité de Saint-Hyacinthe.

Canada, Province de Québec, Cité de Saint-Hyacinthe. AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné que le règlement numéro trois cent sept, décrétant le posage d'une conduite d'eau de douze pouces de diamètre sur la rue Laframboise dans sa partie située entre les rues Morison et Turcot, à sa séance du treize août mil neuf cent vingt ; l'original du dit règlement est déposé au bureau du conseil où il peut en être pris communication.

Saint-Hyacinthe le quatorze août mil neuf cent vingt.

(Signé) T. D. BOUCHARD, Maire de la Cité de Saint-Hyacinthe.

(Signé) A. MESSIER, Greffier de la Cité de St-Hyacinthe.

(Vraie copie) A. MESSIER, Greffier de la Cité de Saint-Hyacinthe.

Canada, Province de Québec, Cité de Saint-Hyacinthe. AVIS PUBLIC

Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe, à sa séance du treize août mil neuf cent vingt, je soussigné, Téléphore Damien Bouchard, maire, convoque une assemblée des électeurs propriétaires de biens-fonds, afin de soumettre à leur approbation, en conformité de la charte, le règlement numéro trois cent sept, décrétant le posage d'une conduite d'eau de douze pouces de diamètre sur la rue Laframboise dans sa partie située entre les rues Morison et Turcot.

Cette assemblée aura lieu dans la salle publique de l'hôtel-de-ville de cette municipalité le huit septembre mil neuf cent vingt, de dix

heures à onze heures de l'avant-midi. Si la votation n'est pas alors demandée, le règlement numéro trois cent sept sera censé adopté à l'unanimité ; et si la votation est demandée, elle sera accordée et elle aura lieu suivant la loi.

Le dit règlement numéro trois cent sept a été passé par le conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe à sa séance du treize août mil neuf cent vingt et l'original en est déposé au bureau du conseil où il peut en être pris communication.

Donné en la Cité de Saint-Hyacinthe le quatorze août mil neuf cent vingt.

(Signé) T. D. BOUCHARD, Maire de la Cité de Saint-Hyacinthe.

No. 308

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO DEUX CENT QUATRE VINGT QUINZE ET DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION DE PAVAGE.**

A une séance du conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe tenue dans l'Hôtel-de-Ville le treize août mil neuf cent vingt, en la manière et suivant les formalités prescrites par l'acte d'incorporation de la dite cité, à laquelle séance sont présents : Son Honneur le Maire Bouchard et les échevins Benoit, Guillet, Solis, Lefebvre, Hallé, Augustin, Surprenant et Sylvestre, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Attendu qu'il est nécessaire de construire des pavages sur certaines rues de la Cité de Saint-Hyacinthe et d'amender le règlement numéro deux cent quatre vingt quinze,

Il est décrété par le conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe ce qui suit :

1o. La rue Delorme sera pavée de la rue Laframboise à la rue Lamothe sur une largeur de seize pieds. Ce pavage sera fait d'une couche en béton de sept pouces d'épaisseur. Les accotements seront faits en gravier. Une somme de cinq mille huit cents piastres est présentement votée à cette fin.

2o. La rue Ste-Anne sera pavée de la rue Girouard à la rue Dessaulles sur une largeur de vingt-deux pieds. Ce pavage sera fait d'une couche en béton de sept pouces d'épaisseur. Des chaînes ou borbures seront faites en béton et auront six pouces de largeur et cinq pouces de hauteur. Une somme de quatre mille deux cents piastres est présentement votée à cette fin.

3o. Le règlement numéro deux cent quatre vingt quinze, décrétant la construction de pavage et autorisant un emprunt et une émission de débiteures, est amendé en retranchant dans les paragraphes deuxième, troisième, quatrième et cinquième les mots "recouverte d'une couche d'asphalte d'une épaisseur de deux pouces après compression avec un cylindre à vapeur de douze tonnes."

4o. Le susdit amendement du règlement numéro deux cent quatre vingt quinze fera économiser à la Cité de Saint-Hyacinthe une somme de huit mille piastres sur les travaux de pavages mentionnés dans le paragraphe deuxième ; une somme de sept cent quinze piastres sur les travaux de pavages mentionnés dans le paragraphe troisième ; une somme de sept cent quinze piastres sur les travaux de pavages mentionnés dans le paragraphe quatrième et une somme de cinq cent soixante-dix piastres sur les travaux de pavages mentionnés dans le paragraphe cinquième ; formant une économie totale de dix mille piastres, laquelle somme sera employée à payer les travaux de pavages ordonnés par le présent règlement sur les dites sections des rues Delorme et Ste-Anne.

5o. Les travaux de pavages ordonnés sur les susdites sections des rues Delorme et Ste-Anne seront payables suivant les dispositions du règlement numéro deux cent soixante et huit concernant la construction des pavages dans la Cité de Saint-Hyacinthe.

6o. Le présent règlement sera censé faire partie du dit règlement numéro deux cent quatre vingt quinze pour toutes fins que de droit.

Nous, soussignés, Téléphore Damien Bouchard, maire, et Albin Messier, greffier, certifions que le règlement numéro trois cent huit, amendement du règlement numéro deux cent quatre vingt quinze et décrétant la construction de pavage, a été passé par le conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe à sa séance du treize août mil neuf cent vingt.

(Signé) T. D. BOUCHARD, Maire de la Cité de Saint-Hyacinthe.

(Signé) A. MESSIER, Greffier de la Cité de Saint-Hyacinthe.

(Vraie copie) A. MESSIER, Greffier de la Cité de Saint-Hyacinthe.

Canada, Province de Québec, Cité de Saint-Hyacinthe. AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné que le règlement numéro trois cent huit, amendement du règlement numéro deux cent quatre-vingt quinze et décrétant la construction de pavage, a été passé par le conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe, à sa séance du treize août mil neuf cent vingt ; l'original du dit règlement est déposé au bureau du conseil où il peut en être pris communication.

Saint-Hyacinthe le quatorze août mil neuf cent vingt.

(Signé) T. D. BOUCHARD, Maire de la Cité de Saint-Hyacinthe.

(Signé) A. MESSIER, Greffier de la Cité de Saint-Hyacinthe.

(Vraie copie) A. MESSIER, Greffier de la Cité de Saint-Hyacinthe.

**DEPOTS A PRIMES**

Intérêt de 6 p. c. par an payé 3 p. c. tous les 6 mois

Augmentation du Capital déposé, au moyen de primes annuelles de 4 p. c.

**DEPOTS GARANTIS**

Renseignements fournis à demande par le COMPTOIR MOBILIER F. C. B. de P. 549, Monreal

**ENLEVEMENT DES DECHETS**

M. Albert Cadieux a été autorisé par la ville à faire le service d'enlèvement des déchets. Les occupants de maison qui désireraient bénéficier de ce service sont priés de s'adresser au chef de police.

M. Cadieux enlèvera les déchets une fois la semaine et chargera pour ce service la modique somme de dix cents. jn

"LE CLAIRON" est publié et imprimé par l'Imprimerie Yamaska Incorporé, au No 173 rue Girouard Saint-Hyacinthe.

**J.S. Beaudet**

Notaire. Argent à prêter. — Assurance 3 RUE DU PALAIS, ST-HYACINTHE P. Q. 6-6-18

**PERDU**

Une magnifique épingle montée d'une pierre mauve entourée de perles, a été perdue entre les rues Cascades et Mondor. Prière à la personne qui pourrait l'avoir trouvée de bien vouloir la remettre à : Mme LOUIS AUGUSTIN, 105, rue St-Michel, St-Hyacinthe jno

**L'ENFER de L'AMOUR**

Tel est le titre du feuilleton que publiera LE SAMEDI à partir du 17 courant.

En vente chez ST-JEAN & FRERE, Marchands de Journaux SAINT-HYACINTHE

**P. RAVENELLE**

Marchand de chaussures et cuir, SELLIER ET CORDONNIER Agent pour la chaussure "INVICTUS" SUCCESEUR DE B. BELANGER 135 Rue Cascades ST-HYACINTHE. 3 fév-6 août

Bureau à St-Hyacinthe 9 RUE ST-DENIS Tel. Bell 141 Bureau à Montréal ch. 55, 97 ST-JACQUES Tel. Main 556

**Phaneuf & Poirier**

AVOCATS MM. Phaneuf et Poirier sont à leur bureau de St-Hyacinthe les mercredis et samedis. jno

**A VENDRE**

Un très beau ménage complet, chaque morceau devant être vendu séparément. S'adresser chez : Mme G. Morin, 12 Dassaulles ST-HYACINTHE. 20-27a

bière Dawes EXIGEZ L'ETIQUETTE DU CHEVAL NOIR

**MAISON A VENDRE**

105 RUE GIROUARD En face du couvent de la Présentation, maison moderne, avec toutes les commodités. S'adresser à Fred. W. Moseley. jno

**PROPRIETE A VENDRE**

Magnifique résidence à vendre Onze appartements très confortables. Système de chauffage à l'eau chaude. Eclairage au gaz et à l'électricité. Garage. Située sur la rue Girouard, à proximité du centre de la ville. S'adresser à T.-D. Bouchard, 173 rue Girouard. jno

**ON DEMANDE**

25 bons menuisier sou meubliers Ouvrage permanent. Bons gages pour les hommes qualifiés. S'adresser. La Compagnie d'Orgues Canadiennes. jno

**ON DEMANDE**

Une bonne servante pour ouvrage général de maison, pas de lavage. Bon salaire. S'adresser à 345 Girouard St-Hyacinthe jno.

**GRAND CHOIX DE**

Tapis, Préalarts, Portières et Rideaux

Chez EUG. L. DESAUTELS 222-226 Cascades, St-Hyacinthe

**STANDARD TIME**

**GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM**

Heures de départ des trains : — 9.55 a.m. x 6.32 p.m. = 9.35 p.m. Pour Sherbrooke, Coaticook, Island Pond, Portland, Victoriaville et Québec.

9.51 a.m. x 6.20 a.m., x 10.43 a.m. x 1.30 p.m. = 5.22 p.m. = 7.00 p.m. Pour Beloeil, Montréal, Ottawa, Toronto, les Etats-Unis et l'Ouest, (-) 4.00 p.m.

Heures de l'arrivée des trains : — 9.55 a.m. = 12.25 p.m. x 6.32 p.m. = 9.35 p.m. de Montréal x 5.40 p.m. des Etats-Unis et de l'Ouest. (-) 2.05 p.m.

÷ Tous les jours, = tous les jours, dimanche excepté. = Dimanche seulement. (-) Samedi seulement.

Nous émettons des billets, bons sur le Pacifique Canadien ou le Canadien National, à partir de Montréal, sur demande des passagers.

Pour billets et renseignements, adressez-vous à Ernest. O. Picard, agent pour la ville, 35 rue Laframboise ou à F. C. Bouvette, chef de gare.

**A VENDRE**

Machine à mortaiser, en bonne condition. S'adresser à Casavant Frères Ltée, facteurs d'orgues. 13-20-27-3

**On demande**

Un bon menuisier pouvant aussi faire des patrons. Ouvrage permanent. Position avantageuse pour un homme compétent. S'adresser à Canadian Mahassett Cotton Co, St-Hyacinthe. jno

## NOUVEAU CLUB MONTCALM

Depuis un grand nombre d'années, le besoin se faisait sentir à St-Hyacinthe d'un club d'amusement pour notre jeunesse. Ce besoin a pratiquement fini d'exister puisque dans quelques semaines nous assisterons à la résurrection de l'ancien Club Montcalm, club qui a connu de bien beaux jours ici, mais qui a dû mourir pour un certain temps faute, à un moment donné, de ressources pour se maintenir.

Cette résurrection de l'ancien Club Montcalm est un bienfait dû à la bonne obligeance de certains amis de la jeunesse comme MM. T. D. Bouchard, Louis Payan, Jos. Berthiaume, Alfred Godard, Nap. Daudelin, Emile Bouchard et plusieurs autres, et au dévouement de M. Raoul Clapin. Les premiers, informés du désir de certains jeunes de se former en club de récréation, n'ont pas hésité à leur garantir le concours de leurs ressources financières. Quant à M. Raoul Clapin, il s'est mis immédiatement à l'œuvre pour accomplir la tâche de l'organisation.

Dès le 10 août, la requête suivante était adressée au conseil municipal :

Au Conseil Municipal de la Cité de St-Hyacinthe, St-Hyacinthe.

Les soussignés, domiciliés dans la Cité de St-Hyacinthe, comté de St-Hyacinthe, province de Québec, déclarent désirer se former en club de récréation, d'instruction pour l'esprit, de délassement pour le corps, et en société musicale.

Le nom de la dite association sera "Le Club Montréal". Le siège de la dite association sera dans la Cité de St-Hyacinthe.

Vos requérants sollicitent de votre conseil municipal son assentiment et son autorisation pour être constitués en corporation civile sous l'autorité de la section I du chapitre V des Status Refondus de la province de Québec, 1909.

Et cette requête était signée par un grand nombre de noms. Aujourd'hui, peut-être plus de deux cents personnes ont donné leurs noms pour devenir membres du nouveau club en formation.

Cette requête a été accordée par notre conseil à sa séance de mercredi de la semaine dernière.

Le nouveau Club Montcalm occupera un local des plus propices pour une association de ce genre, au No 181 rue Cascades.

## REMERCIEMENTS

La famille J. E. Gosselin remercie bien sincèrement, ainsi que tous les parents de feu Mme Veuve Ignace Gosselin, toutes les personnes qui ont daigné leur témoigner des sympathies à l'occasion du deuil qui vient de les éprouver.

## BASE-BALL

La partie de base-ball, qui devait avoir lieu dimanche dernier entre les clubs St-Hyacinthe et Richmond et qui n'a pas été jouée à cause du mauvais temps et du mauvais état du terrain, a été remise à dimanche prochain, 29 août courant. Il faut espérer que les gens ne négligeront pas d'aller donner leur encouragement aux jeunes de notre ville qui ont l'ambition de se distinguer en remportant sur leurs adversaires une brillante victoire.

## ETAT CIVIL

### Cathédrale

#### BAPTEMES

Août 22—Marie Jeanne, Madeleine Juliette, fille de Adrien Bissonnet et de Claire Roberge. Parrain et marraine, Adrien Auger et Juliette Ledoux.

" 22—Norm. Laroche, Georges-Pierre, fils de Georges-A. Oliver et de Marguerite Laroche. Parrain et marr., Pierre Laroche et Marie-Louise Burque.

" 23—Marie Jeanne-d'Arc, Thérèse, fille de Joseph Bourque et de Marie-Rose Brouillard Parr. et marr., Delphis Bergeron et Déliia Brouillard.

" 25—Henri, Rolland, fils de Henri Lussier et de Alice Chartier. Parr. et marr., Philéas Lussier et Georgiana Desjardins.

#### MARIAGES

Août 24—Entre Charles Houle, domicilié à St-Dominique, veuf de Philomène Touchette ; et Victorine Charlotte, veuve de Moïse Allard, de cette ville.

#### SEPULTURES

Août 19—Rhéa Gaudreau, dite Sœur Marie St-Didier, des Sœurs de Laprésentation, fille de Ludger Gaudreau et de Emilia Coiteux, 24 ans.

" 19—Armand-Roger Lefebvre, 4 mois.

" 19—M.-Jeanne St-Germain, fille de Antonio St-Germain et de Florida Tessier, 2 mois.

" 20—Elmire Surprenant, dite Sœur Marie St-Alexandre, fille de Narcisse Surprenant et de Elmire Lemaire, 65 ans.

" 21—George Lecomte, époux de Alice Richer.

" 22—Marie-Thérèse Burque, fille de Arthur Burque et de Marie-Rose Renière, 3 mois.

" 23—Caroline Bédard, fille de Casimir Bédard et de Odile Bourgeois, 52 ans.

" 23—Virginie Sivalier, veuve de Ignace Gosselin, 88 ans.

" 23—Marie-Jeanne Sansoucy, fille de Arthur Sansoucy et de Adrienne Roy, 10 mois.

" 23—Roger Morissette, fils de Emile Morissette et de Antoinette Létourneau, 7 mois.

" 25—Alcide Languérand, fils de Antoine Languérand et de Rosanne Gévèreau, 1 mois.

#### IMPORTANTES CONTRATS

L'industrie des orgues à St-Hyacinthe est très active actuellement. Et il nous fait plaisir de constater qu'une manufacture jeune comme la Manufacture d'Orgues Canadiennes est particulièrement florissante. C'est ainsi qu'en une seule semaine, la semaine dernière, elle a obtenu six contrats dont quatre ont été jusqu'ici confirmés, la confirmation des autres devant arriver ces jours-ci. Les contrats que la

Manufacture d'Orgues Canadiennes vient d'obtenir sont les suivants : Kaye Grove Church, Halifax, N. E. Tabernacle Baptist Church, aussi pour Halifax ; Methodist Church, pour Glencoe, Ont. ; et finalement St-François d'Assise, pour Limoilou, Québec.

#### LA CHASSE

C'est bientôt l'ouverture de la saison de la chasse. Attendu qu'un certain journal publiait dernièrement certains renseignements erronés en regard de la loi qui régit les droits de la chasse, il n'est peut-être pas hors de propos de porter à la connaissance de nos lecteurs les renseignements suivants qui sont vrais, quant à ce qui concerne le droit de chasser.

On peut chasser l'original du 20 de septembre au 31 de décembre, excepté dans les comtés de Pontiac et de Témiscamingue où la saison de la chasse de l'original ouvre le 10 de septembre pour se terminer le 31 décembre.

Caribou : du 20 de septembre au 31 décembre.

Chevreuil : du 1er de septembre au 30 novembre.

On peut chasser les canards sauvages (excepté le canard huppé et l'eider) l'oie, l'outarde, la sarcelle, les foulques, les macreuses, du 1er de septembre au 15 de décembre.

La bécasse, la bécassine, le pluvier, le grand et le petit chevalier, entre le premier jour de septembre et le quizième jour de décembre, et dans les districts de la province contigus aux eaux sujettes à la marée, entre le 1er de septembre et le 1er de décembre ; la perdrix grise ou de savanne, entre le premier jour de septembre et le quizième jour de décembre.

Il est défendu de chasser en tout temps de l'année, le canard huppé, l'eider, le courlis, l'alouette, le cygne sauvage et les espèces d'oiseaux migrateurs non considérés comme gibier, tels que le pingouin, le butor, le goéland, le héron, le pétrel, le puffin, le fulmar, le sterne, etc.

#### CONCERT SPECIAL

Mardi prochain, 31 août, un grand concert spécial sera donné au théâtre Corona. Le plaisir ne nous est pas souvent donné de pouvoir posséder M. Rodolphe Plamondon parmi nous, et surtout d'entendre celui qui est l'un des plus forts des ténors d'Europe.

C'est lui qui donnera le concert dont il est question. Il n'en faut pas plus pour garantir le succès de ce concert : le nom de M. Rodolphe Plamondon à lui seul fait la meilleure annonce d'un concert. Et l'on peut considérer que le passage de M. Rodolphe Plamondon à St-Hyacinthe et la faveur qu'il nous fait de pouvoir l'entendre constituent une véritable aubaine pour les amateurs de musique.

M. Rodolphe Plamondon, comme on le sait déjà, a commandé le plus fort salaire qui n'a jamais été donné jusqu'ici à un artiste au Grand Opéra de Paris. On sait aussi que Montréal vient de lui faire une fête civique, qu'Ottawa s'organise dans le même but, que Pierreville met son église à sa disposition. Ici, nous devons l'aubaine de pouvoir entendre M. Plamondon à la pression qui a été faite sur lui par ses dilettanti.

M. Rodolphe Plamondon sera

accompagné du célèbre violoncelliste J.-B. DuBois, et c'est Madame (Dr) Fournier qui présidera au piano.

Les billets sont actuellement en vente pour ce concert à la Pharmacie Brodeur, et on pourra s'en procurer au théâtre Corona le soir du concert.

#### NOS VETERANS

A peine l'Association des Vétérans est-elle formée que déjà elle a l'intention de se faire valoir. Pour cela elle a organisée pour dimanche le 5 septembre une partie de baseball qui aura lieu au Parc Laframboise.

Si nos militaires ont su se faire admirer sur le champ de bataille ils espèrent bien s'attirer les mêmes éloges sur le champ de baseball.

Leur batterie est ainsi formée : Tousignan, Laframboise et Chicoiné.

On ignore encore quel sera le club adversaire, mais on peut être assuré que nos militaires ne s'attaqueront pas à plus faibles qu'eux.

D'ici quelques jours des vétérans vous offriront des billets, nous osons espérer que vous ne leur refuserez pas votre encouragement car c'est la première fois qu'ils s'adresseront au public.

#### EN VILLE

M. l'avocat Léonce Plante, de Montréal, était en ville, mercredi dernier. Il a donné quelques bons conseils à nos militaires vétérans qui ont l'intention de former une branche locale de l'Association des Vétérans de la Grande Guerre.

M. le Capitaine Plante est le président de la branche Ville-Marie de Montréal, et aussi le vice-président du comité général de l'association.

Lors de la convention de tous les vétérans, qui a eu lieu à Montréal au mois d'avril dernier, il n'y avait que quatre canadiens-français sur les 400 délégués présents. M. Plante a été élu à l'unanimité vice-président de l'Association. Ce qui prouve que les canadiens ont su se faire admirer pendant leur service actif.

#### DE PASSAGE

M. et Mme Raymond Frigon, des Etats-Unis, étaient de passage à St-Hyacinthe, cette semaine, en visite chez leur oncle, M. Henri Dufresne, hôtelier, M. et Mme Raymond Frigon étaient ici en voyage de noce.

Etaient aussi à l'Hotel Union, cette semaine, venant de Fall River, MM. Hargraves, employé-civil, Jos. Côté, employé de la Metropolitan Insurance, R. Olivier, boulanger et commerçant dans les fournitures pour automobiles, J. A. Lemay, maître-peintre, Thomas Hargraves, employé-civil. Ces messieurs sont arrêtés en notre ville après avoir visité Berthier, Sorel, Trois-Rivières, Québec, Ste-Anne de Beauport et Montréal.

#### TRANSACTION

M. Elzéar St-Onge, pharmacien de cette ville, vient d'acheter la propriété de Mlle Lucia Choquette, aujourd'hui Mme F. Buron, rue Ste Hyacinthe. Le contrat de cette transaction a été passé chez le notaire J.-S. Beaudet.

## Merveilleux

Toutes les opérations dentaires exécutées sans douleur au moyen de la **NOVOCAINE** voila une des merveilles de la science.

En effet, avec une application de ce puissant anesthésique, nous pouvons extraire plusieurs nerfs ou plusieurs dents sans aucune douleur et remarquez bien ceci

### AUCUNE DOULEUR APRES L'OPERATION

Ce fait est très important car avec plusieurs anesthésiques, vous avez des douleurs atroces après l'opération.

PROFITEZ DES PROGRES DE LA SCIENCE

de nos deux spécialités

DENTIERS SCIENTIFIQUES et OUVRAGE EN OR PUR FAITS A LA MAIN

donnant toujours satisfaction.

Si vous avez besoin, consultez ceux qui sont venus ici et suivez leurs conseils.

## Dr A. Bedard

CHIRURGIEN-DENTISTE

190 Blvd Girouard

Saint-Hyacinthe

## 100 FILLES DEMANDEES

Pour la fabrication des Corsets

BONS SALAIRES GARANTIS

Fabrique Idéale au point de vue Hygiénique.

S'adresser à la

E. T. CORSET CO.,  
St-Hyacinthe, Qué.



## LE JOUR DE LA LESSIVE DEVENU FETE

Le jour de la lessive, dans les conditions ordinaires, a toujours été une corvée, cuisine surchauffée et maculée de savon, transport de l'eau bouillante, suivi de courbatures et de la perspective décourageante d'avoir à recommencer bientôt.

L'électricité, la lessiveuse moderne, supprime tous ces ennuis et fait disparaître à jamais le plus désagréable des travaux domestiques.

Vous tournez le commutateur, c'est tout.

DEMANDEZ-NOUS CE QUI EN EST DE LA MACHINE A LAVER ELECTRIQUE

